

Séance ordinaire du 4 avril 2011

À cette séance ordinaire tenue le quatrième jour du mois d'avril de l'an deux mille onze, étaient présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

*Monsieur Frédéric Vallières
Monsieur Clément Roy
Monsieur Johnny Carrier*

*Monsieur Patrice Simard
Monsieur Normand Tremblay (absent)
Monsieur Scott Mitchell (absent)*

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

Acceptation des procès verbaux

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Simard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès verbaux de la séance ordinaire du 7 mars et reportée au 16 mars 2011, soient acceptés tel que rédigés.

Vérification des comptes du mois

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les comptes du mois de mars s'élevant à quatre vingt douze mille sept cent quatre vingt onze et vingt sept (92 791.27 \$) soient acceptés et payés tel que présentés. (Documents annexés)

Appel d'offres de services professionnels. Surveillance de chantier et de bureau. Prolongement d'aqueduc et d'égoût et construction d'un étang pour le traitement des eaux usées.

CONSIDÉRANT que la Municipalité est dans l'obligation d'aller en appel d'offre pour la surveillance de chantier et de bureau, de prolongement d'aqueduc et d'égoût et la construction d'un étang pour le traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que l'estimé est entre 25 000 \$ et 100 000 \$ et que la Loi nous permet d'aller sur invitation à au moins deux (2) soumissionnaires;

CONSIDÉRANT que trois (3) invitations ont été faites selon la Loi à

- 1- Genivar*
- 2- BPR*
- 3- SNC Lavalin*

Trois (3) personnes forment le comité de sélection selon la loi;

- 1- Monsieur Mario Caron, directeur général de la MRC Nouvelle-Beauce
- 2- Madame Julie Cliche, directrice-adjointe au Service des loisirs et travaux publics de la Municipalité de Vallée-Jonction
- 3- Monsieur Raymond Bisson, citoyen de la Municipalité de Scott

Deux soumissions ont été déposées, le 3^e s'étant désisté.

Les deux soumissions fournies sont conformes.

PARTIE 1

| <i>Établissement de chaque proposition</i> | | <i>Fournisseur BPR</i> | <i>Fournisseur Genivar</i> |
|--|--|----------------------------|--------------------------------|
| CRITÈRES | <i>Nombre maximal de point</i> | <i>Pointage</i> | <i>Pointage</i> |
| <i>1 Expérience de la firme dans des projets similaires</i> | 30 | 30 | 30 |
| <i>2 Expérience et ancienneté du chargé de projet</i> | 25 | 25 | 17.5 |
| <i>3 Expérience et ancienneté du surveillant de chantier</i> | 25 | 25 | 25 |
| <i>4 Lieu du point de service</i> | 10 | 10 | 10 |
| <i>5 Connaissance du dossier</i> | 10 | 10 | 5 |
| <i>Pointage total intérimaire</i> | 100 | 100/100 | 87.5/100 |

Les enveloppes de prix des offres dont le pointage intérimaire est de moins de 70 sont retournées au fournisseur.

SANS AVOIR ÉTÉ OUVERTES

PARTIE 2

| <i>Établissement du pointage Final</i> | | <i>Fournisseur A</i> | <i>Fournisseur B</i> |
|---|--|--------------------------|--------------------------|
| <i>Prix soumis (uniquement pour les offres dont le pointage intérimaire est d'au moins 70)</i> | | 78 306.60 | 91 640.00 |
| <i>Établissement de pointage Final (application de la formule) (pointage intermédiaire +50) <u>X 10 000</u></i> | | | |
| <i>Prix</i> | | 19.15 | 31.37 |
| <i>Rang et adjudicataire</i> | | 1 | 2 |

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

2895-04-11

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la Firme BPR étant le plus bas soumissionnaire au montant de 78 306.60 \$.

Soumission surface Deck Hockey

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions nous sont parvenues pour le projet d'une surface Deck Hockey;

- 1- Élite : 18 750,00 \$ taxes exclues*
- 2- Le Groupe Sports-Inter : 20 400,00 \$ taxes exclues*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Simard

2896-04-11

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la soumission de Élite au montant de 18 750,00 \$ taxes exclues, étant le plus bas soumissionnaire.

Demande d'appui financier (Société Canadienne du Cancer)

CONSIDÉRANT la 3^e édition du « Relais pour la vie » au profit de la Société canadienne du cancer qui aura lieu le 28 mai prochain;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

2897-04-11

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité de Scott alloue un montant de 100. \$ pour la 3^e édition du « Relais pour la vie » qui se tiendra le 28 mai prochain.

Dossier Michel Beaulieu (331 rue du Pont)

Acceptation de l'offre d'arrangement hors cour

Monsieur Michel Beaulieu a pris la décision de retirer sa plainte à la Cour. Il se charge de communiquer au Tribunal afin de leur faire part de l'entente.

Renouvellement du contrat entre La Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches et la Municipalité de Scott. (CAUCA)

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fourni une résolution sollicitant l'adhésion au service 9-1-1 sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

2898-04-11

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation du renouvellement de contrat entre la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches et la Municipalité de Scott.

Dépôt 2^e projet no. 278

Dépôt du 2^e projet de règlement numéro 278
Règlement numéro 278

Correction de la note numéro 18 du règlement numéro 265 ayant pour objet un amendement au règlement de zonage numéro 198-2007.

CONSIDÉRANT que la note numéro 18 a été attribuée lors de l'adoption du règlement numéro 222 en date du 19 août 2008;

CONSIDÉRANT qu'une erreur de numérotation s'est glissée lors de la rédaction du règlement numéro 265 adopté le 21 décembre 2010;

CONSIDÉRANT que la note numéro 18 du règlement numéro 265 aurait dû être la note numéro 20;

CONSIDÉRANT l'adoption du 1^{er} projet en date du 16 mars 2011;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

2899-04-11

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la correction afin de changer la note 18 pour la note numéro 20 qui se définit comme suit :

20. La marge de recul latérale de cette zone doit être conforme à l'article numéro 4.7.1 f).

Correction du chapitre 24.3 suite à l'adoption du règlement numéro 268 ayant pour objet un amendement au règlement de zonage numéro 198-2007.

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption du règlement numéro 268 en date du 16 novembre 2010, une erreur s'est glissée au chapitre 24.3 qui se lisait comme suit : **Voie publique et services municipaux : Un ensemble immobilier n'est autorisé que sur un lot adjacent à une voie publique desservie par le réseau d'égoût sanitaire du côté ouest de la rivière Chaudière et par les réseaux d'aqueduc et d'égoût sanitaire du côté est de la rivière Chaudière. Le service municipal est limité à l'emprise de la voie publique.**

CONSIDÉRANT l'adoption du 1^{er} projet de règlement en date du 16 mars 2011;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

2900-04-11

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la correction de l'amendement au règlement de zonage numéro 198-2007, chapitre 24.3 qui doit se lire comme suit :

Voie publique et services municipaux : Un ensemble immobilier n'est autorisé que sur un lot adjacent à une voie publique desservie par le réseau d'égoût avec ou sans aqueduc. Le service municipal est limité à l'emprise de la voie publique.

Action bénévole

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Simard

2901-04-11

ET RÉSOLU UNANIMEMENT la nomination de Madame Diane Fournier pour l'action bénévole de l'année 2011.

Avis de motion no.279

Avis de motion

Avis de motion est donné en remplacement du règlement numéro 276 par le conseiller Johnny Carrier qu'un règlement portant le numéro 279 et ayant pour objet un règlement d'emprunt pour l'asphaltage de diverses rues de la Municipalité + des travaux d'infrastructure pour prolonger la 14^e Rue vers la 16^e Rue.

Demande de la propriétaire située au 27, 14^e Rue

CONSIDÉRANT que la propriétaire située au 27, 14^e Rue demande la fermeture de la route Kennedy pour l'accès à la 14^e Rue;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

2902-04-11

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité a pris la décision de l'ouverture de la 14^e Rue vers la 16^e Rue en sens unique afin de faciliter la circulation automobile pour les résidants et autant pour le déneigement, la collecte des ordures et les véhicules d'urgence. Cette décision est prise selon les recommandations du Ministère des Transports et que cette ouverture permet d'éviter un cul de sac.

***Vente du tracteur à pelouse
(Modifier le 5 avril 2011)***

Le tracteur à pelouse de la Municipalité sera mis en vente dans notre journal l'Info Scott.

Dossier mezzanine au garage municipal

Afin d'augmenter l'espace de rangement, la Municipalité procédera à la construction d'une mezzanine au garage municipal avec une poutre centrale sans colonne de soutènement et un escalier en aluminium avec levier.

Acceptation de logo officiel et d'enseignes

CONSIDÉRANT que les enseignes indiquant la Municipalité sont désuètes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a décidé de rajeunir son image;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

2903-04-11

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation du logo officiel de la Municipalité. La Municipalité procédera à la demande de soumission pour l'achat d'enseignes.

Je, Clément Marcoux, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Patrice Simard à 20 :00 hres et ajournée à mardi le 5 avril à 17 :00 hres.

Clément Marcoux, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier